



N° 24.49

**Attribution marché services
d'assurances pour les véhicules à
moteur et risques annexes**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le bureau dûment convoqué le 23 octobre 2024
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 20.28
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 6 novembre 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Par courrier en date du 28 juin 2024, la compagnie d'assurances PILLIOT, titulaire du lot n° 3 « assurances des véhicules à moteur et des risques annexes » du marché attribué le 27/10/2021, à compter du 01/01/2022 pour une durée de 4 ans, a décidé de procéder à la résiliation de son engagement à l'échéance du 31/12/2024.

Une consultation a donc été publiée pour ce lot pour une année avec pour date et heures limites de réception des offres le 18 octobre 2024 à 12 h 00

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 novembre 2024 à 14 h 00.

La commission a attribué le marché à SMACL Assurances SA pour une prime annuelle de 129 776.10 € HT, soit 147 382.15 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces correspondantes.

La présente délibération a été votée à l'unanimité par le bureau.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les 6 novembre 2024

Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 06 novembre 2024

Michel FAYET,
Président.

